

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Passerelle réservée uniquement
aux titulaires du CAP AEPE

Formation du 23 mars 2026 au 21 janvier 2027

Période d'inscription : du Mercredi 14 janvier au vendredi 13 février 2026 minuit

Jurys de sélection : du lundi 23 au vendredi 27 février 2026

Communication des résultats : le vendredi 6 mars 2026 à 14 heures

Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien. Merci de nous contacter dès le dépôt de votre dossier.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION AUX SELECTIONS AP

Date limite d'envoi : le **vendredi 13 février2026** par voie postale
(cachet de la Poste faisant foi)

à Ecole Jeanne Blum – 19 rue Victor Hugo – 78350 JOUY-EN-JOSAS

Documents suivants à classer obligatoirement dans l'ordre ci-dessous

- La fiche d'inscription aux sélections ci-jointe.
- Une photocopie d'une pièce d'identité valide au moment de l'entrée en formation (carte d'identité, passeport ou titre de séjour).
- Une lettre de motivation **manuscrite**.
- Un Curriculum Vitae (CV).
- Un document **manuscrit**, de deux pages maximum, relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit un projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.
- La photocopie des originaux de vos diplômes ou titres, traduits en français (si vous en avez obtenu un).
- Le cas échéant, la photocopie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale.
- Le cas échéant, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur(s).
- Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive ...) en lien avec la profession d'AP ou AS.
- Attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2. A défaut, joindre tous documents permettant d'apprecier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral (**Uniquement pour les ressortissants hors Union Européenne**).
- 2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur (**format obligatoire 110x220 DL**), où vous aurez écrit votre nom et adresse complète. (afin de vous envoyer la convocation puis le résultat de la sélection).

Ecole



**FICHE D'INSCRIPTION
AUX EPREUVES DE SELECTIONS
Année 2026-2027**

**SITE DE JOUY
EN JOSAS**

PHOTO
A coller

□ AUXILIAIRE DE PUERICULTURE – Passerelle CAP AEPE

Identité

Nom de famille :

Nom d'épouse :

Prénom (s) :

Date de naissance :

Lieu de naissance Ville : **Pays :**

Nationalité :

Adresse :

.....

Code Postal : **Ville :**

Numéro de téléphone Portable : Fixe :

E-mail :

Situation professionnelle : **Demandeur d'emploi** **Salarié** **Autres**

Diplômes ou Titres obtenus

<input type="checkbox"/> TP ADVF	<input checked="" type="checkbox"/> CAP AEPE (référentiel 2019)
<input type="checkbox"/> DEAS référentiel 2006	<input type="checkbox"/> BAC PRO ASSP
<input type="checkbox"/> DEAS référentiel 2021	<input type="checkbox"/> BAC SAPAT
<input type="checkbox"/> DEAVS-DEAMP-MCAD - DEAES référentiel 2016	<input type="checkbox"/> ARM 2019
<input type="checkbox"/> DEAES référentiel 2021	<input type="checkbox"/> AMBULANCIER 2006
<input type="checkbox"/> TP ASMS	<input type="checkbox"/> ASHQ
	<input type="checkbox"/> VAE : module(s) obtenu(s) :

Je soussigné(e)..... atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et avoir pris connaissance des conditions administratives et financières de la formation.

A le Signature

J'autorise le centre de formation Ecole Jeanne Blum à afficher mes résultats de sélection sur le site internet : ecolejeanneblum.fr

oui

non

INFORMATIONS AUX CANDIDATS

Conformément à l'arrêté du 7 avril 2020, modifié par l'arrêté du 12 avril 2021, votre admission définitive dans un IFAP est subordonnée :

1. À la production au plus tard le jour de la rentrée, d'un **certificat médical** établi par un **médecin agréé** attestant que vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.
2. À la production, avant la date d'entrée au premier stage, d'un **certificat médical attestant que vous remplissez les obligations d'immunisation et de vaccination**, conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

NB : Toute personne qui ne remplit pas les obligations vaccinales des professionnels de santé définies par l'article L.3111-4 du code de la santé publique est considérée comme INAPTE à suivre la formation.

Vaccins obligatoires :

- Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite
- Hépatite B : en application du décret d'août 2013, nous vous informons que vous devez être **immunisé contre l'hépatite B avant votre entrée en formation**. Cela impose que vous ayez fait 3 injonctions contre l'hépatite B et que votre sérologie soit positive. Cette sérologie se fait **2 mois au minimum** après la dernière injection. Merci de vérifier votre carnet de vaccination et d'anticiper cette démarche afin de vous mettre à jour.